



## **Charte du conseil consultatif de la vie associative au Kremlin-Bicêtre**

La Ville du Kremlin-Bicêtre a souhaité créer un espace permettant aux associations de s'impliquer dans la vie locale, favorisant les échanges et soutenant davantage les différentes initiatives associatives. Cette charte, co-construite avec les associations, décrit le fonctionnement de cette instance de concertation.

### **ARTICLE 1 : Objectifs et rôle du conseil consultatif de la vie locale**

Le conseil consultatif de la vie associative (CCVA) du Kremlin-Bicêtre est une instance de dialogue, de réflexion et d'échange entre les associations kremlinoises et la municipalité. Il sert à renforcer la place des associations dans la vie démocratique locale, au service de l'intérêt général, et ainsi, à mieux répondre à leurs attentes et besoins.

Les principaux objectifs du CCVA sont les suivants :

- Soutenir le développement des associations kremlinoises
- Encourager l'engagement bénévole
- Favoriser le dialogue et les dynamiques de projets entre les associations et la ville
- Accompagner à une meilleure visibilité des associations
- Participer à la réflexion sur le fonctionnement de la MCVA, de l'Espace André Maigné et la programmation des activités de la MCVA

### **Article 2 : Désignation et composition**

Cette instance est présidée par le Maire et l'adjoint(e) au Maire chargé de la vie associative. La direction de la démocratie locale et le responsable du service Vie Associative de la commune participent avec voix consultative.

Le CCVA est institué sur la base du volontariat. Un appel à candidature a été effectué par le biais d'un questionnaire remis en février 2021. 28 associations ont répondu favorablement pour y participer et un tirage au sort a été réalisé lors de la rencontre inter-associative le vendredi 2 avril 2021.

Les membres représentant les associations sont désignés par un tirage au sort pour une durée de deux ans. Lors du renouvellement, les associations non membres du CCVA seront prioritaires afin de favoriser l'alternance. Un appel à candidatures est réalisé auprès de toutes les associations implantées au Kremlin-Bicêtre recensées par le service Vie Associative. Le CCVA est composé des dix premières associations tirées au sort, les suivantes sont remplaçantes. La liste des 10 associations est indiquée dans l'annexe à la suite de cette charte et la liste complète avec l'ordre du tirage au sort des 28 associations est disponible auprès du responsable de la Vie Associative.

Chaque association ne peut avoir qu'un représentant par réunion mais celui-ci peut être différent d'une réunion à l'autre. Si une association venait à être dissoute ou à ne plus avoir de représentant lors de deux réunions successives, elle sera remplacée par l'association tirée au sort immédiatement après la dernière association désignée.

### **Article 3 : Fonctionnement du conseil**

Le conseil est convoqué par l'élu(e) en charge de la vie associative, au moins quinze jours avant la date prévue, avec l'indication de l'ordre du jour. Les membres peuvent proposer des sujets à inscrire à cet ordre du jour en adressant leurs suggestions au responsable de la Vie Associative jusqu'à 10 jours avant la date de la réunion.

Le CCVA se réunit trois fois par an mais des réunions supplémentaires en cas de besoin peuvent être programmées. Selon l'ordre du jour, des représentants d'autres services municipaux et des personnes qualifiées peuvent être invités. Les membres du CCVA ont la possibilité de se réunir en dehors des réunions officielles.

Les comptes rendus sont assurés par le responsable de la Vie Associative, validés par l'élu(e) en charge de la vie associative et transmis aux membres du CCVA puis à chacune des associations kremlinnoises. Les sujets qui y sont abordés pourront être discutés ensuite avec toutes les associations lors des diverses rencontres inter-associatives annuelles qui se déroulent en présence de l'élu(e).

### **Article 4 : Les engagements de la municipalité**

Le service de la Vie Associative s'occupe de toute la logistique et aura pour principales missions :

- Favoriser la mise en réseau des associations et les accompagner dans leurs initiatives ;
- Elaborer les ordres du jour des différentes réunions ;
- Coordonner la mise en œuvre des décisions prises par le CCVA ;
- Relayer les propositions du CCVA auprès de la municipalité.

### **Article 5 : Les engagements des associations**

Les associations élues en tant que membre du conseil s'engagent à être assidues aux réunions, à privilégier l'intérêt collectif des associations et non pas des intérêts particuliers. Pour toute absence non justifiée à 2 réunions consécutives, le représentant sera considéré comme démissionnaire.

Fait au Kremlin-Bicêtre,

Le 4 mai 2021

## Annexe

La liste actuelle des 10 membres du conseil consultatif de la vie associative est la suivante :

1. Rafamiray
2. La Grange aux Queulx
3. Avant que ça commence
4. RESF
5. Kremlimpro
6. Agir pour le développement du Bénin
7. La Ruche du Kremlin-Bicêtre
8. Les buveurs de thé
9. ACODC
10. Fraternité Boganda

